

Apprentissage

Recrutez et formez les professionnels de demain



Financement des frais de formation des apprentis

En 2026, le CNFPT prendra en charge les frais de formation de 5 000 nouveaux contrats d'apprentis. Pour être éligibles au financement des frais de formation, les employeurs publics locaux doivent obligatoirement déclarer leur intention de recruter des apprentis entre le **19 janvier et le 20 mars 2026**.

Dans la continuité de la campagne 2025, le CNFPT prendra en charge les frais de formation des diplômes de niveaux 3, 4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômes corrélés aux métiers considérés en tension.

Quelles formations sont éligibles dans les établissements Croix-Rouge Compétence Auvergne-Rhône-Alpes ?

- Accompagnant éducatif et social
- Auxiliaire de puériculture
- Aide soignant
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

Vous avez des besoins ou des questions ? **Nous pouvons vous accompagner.**

Les rentrées apprentissage qui peuvent vous intéresser

AIDE-SOIGNANT

- Rentrée en **mars 2026** à 🇫 Lyon
- Rentrées en **septembre 2026** [cursus partiel] à 🇫 Lyon, Valence, Moulins, Saint-Etienne et Grenoble
- Rentrées en **janvier 2027** à 🇫 Lyon, Valence, Moulins, Saint-Etienne et Grenoble

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- Rentrée en **janvier 2027** à 🇫 Grenoble

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

- Rentrée en **mars 2026** à 🇫 Saint-Etienne
- Rentrée en **octobre 2026** à 🇫 Moulins
- Rentrée en **mars 2027** à 🇫 Saint-Etienne



Nos instituts vous ouvrent leurs portes

Découvrez nos locaux, les équipements au service de la formation, rencontrez et échangez avec des formateurs et apprenants en formation.